



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Conditions de logement des étudiants en médecine

Question écrite n° 4879

Texte de la question

Mme Isabelle Valentin interroge M. le ministre de la santé et de la prévention sur les conditions de vie des internes en médecine logés dans les CHU. Un grand nombre d'étudiants en médecine délocalisés dans d'autres départements ont dénoncé l'insalubrité dans laquelle se trouvent les logements mis à leur disposition. Il s'agit d'étudiants dont les familles, souvent précaires, ne peuvent se permettre le financement d'un loyer. Bien que les appartements soient prêtés à titre gracieux, il n'est pas acceptable que le service public hospitalier ne soit pas capable de fournir des conditions de vie dignes à ses futurs médecins dont la dévotion n'est plus à prouver. Elle lui demande donc si un état des lieux de l'ensemble des résidences concernées pourrait être établi et quelles mesures seraient envisageables pour la réfection des plus insalubres.

Texte de la réponse

Les logements mis à disposition des étudiants en médecine localisés sont intégrés aux établissements hospitaliers qui pour beaucoup ont entrepris la rénovation des locaux pour favoriser l'accueil des jeunes praticiens sur le territoire. Pour financer ces travaux, les établissements sont éligibles aux plans d'investissement issus du Ségur de la Santé. Pour mémoire, c'est un soutien financier massif qui est apporté à l'investissement en santé à la main des agences régionales de santé (ARS). Est plus directement ciblé, un soutien rapide à l'investissement courant pour 1,5 Md d'euros. Le ministère de la santé et de la prévention a par ailleurs initié un travail de fond sur le logement des soignants (médicaux et non-médicaux). En lien avec les collectivités territoriales, il est important de veiller aux conditions d'accueil des professionnels, à la fois en termes de conditions de travail mais également afin de favoriser la fidélisation de ces professionnels et leur installation sur le territoire.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Valentin](#)

Circonscription : Haute-Loire (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4879

Rubrique : Fonction publique territoriale

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 janvier 2023](#), page 584

Réponse publiée au JO le : [7 mars 2023](#), page 2246